



COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

Déchets et nettoyages de printemps

Si l'on considère notre planète comme une poubelle, il n'est pas surprenant d'y croiser autant d'ordures !

Avec le retour des beaux jours, les nettoyages de printemps vont battre leur plein.

Il est important de rappeler quels moyens sont mis à disposition pour l'élimination et le recyclage des différents déchets au sein de notre commune.

En effet, nous devons malheureusement constater que le tri des déchets est un sujet qui n'est pas encore assimilé par tous. Bien souvent, des déchets qui pourraient être éliminés et recyclés sont retrouvés par nos services communaux dans des endroits inappropriés alors que la filière existe et est, pour une majorité, gratuite.

Les bases légales nous obligent à autofinancer le poste des déchets. Dès lors, il est bon de rappeler que ces mauvaises pratiques génèrent des coûts supplémentaires qui doivent être répartis sur chacun d'entre nous, d'une part par l'impôt et d'autre part par le biais de la taxe déchets de base. De plus, le non-respect des règles constitue une infraction pouvant être punie d'amende allant jusqu'à 10'000 francs.

Afin de supprimer ce phénomène de déchets sauvages, d'éviter de devoir augmenter les taxes dans un avenir proche et de devoir sanctionner encore plus sévèrement les contrevenants, nous estimons plus judicieux de rappeler quelles infrastructures ont été mises en place au sein de notre commune pour une récolte de qualité et durable.

Tout d'abord, les containers enterrés (Molok) destinés aux ordures ménagères qui sont à disposition dans les quartiers des différents villages. Ceux-ci sont accessibles au moyen d'une carte Molok personnelle et le poids de ces ordures est facturé au prix de 40 centimes le kilo.

Pour ce qui est des éléments recyclables, différents containers enterrés et / ou bennes destinés à leur récolte sont en libre accès au sein de l'écopoint de chaque village.

Par ailleurs, la déchetterie communale située dans la partie haute de l'enceinte de la société Val-de-Tri à St-Sulpice reprend également l'ensemble des déchets recyclables des écopoints villageois ainsi que ceux qui figurent dans le MémoDéchets (www.memo-dechets.ch).

Les déchets encombrants sont également repris à la déchetterie. Ceux-ci sont pesés et refacturés pour autant que le forfait alloué par l'arrêté communal soit dépassé. Pour rappel, les déchets encombrants sont des déchets qui, en raison de leur forme, poids ou volume, ne peuvent être éliminés par le biais des containers enterrés à ordures ménagères.

En espérant que ces informations vous seront utiles et permettront, avec l'aide de chacun, de renforcer l'efficacité de la récolte des déchets dans notre commune, nous vous souhaitons d'excellents nettoyages de printemps.



Hommage à Daniel Schelling – 80^e anniversaire de la fanfare L'Harmonie de Môtiers, 1960 (8/24)

© MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling



Echo des autorités

Une allée pour la Journée des naissances

Chaque printemps, la Commune de Val-de-Travers célèbre les enfants nés au cours de l'année précédente. Le samedi 28 avril prochain au matin, en présence de ces bambins et de leurs parents, une allée sera plantée le long de la piste de « mobilité douce » reliant les villages de Boveresse et Môtiers.

L'an dernier, 83 naissances ont été enregistrées à Val-de-Travers. Un nombre en baisse par rapport aux années précédentes (99 naissances en 2016 et 114 en 2015),

que le Conseil communal espère voir repartir à la hausse dès cette année.

Cette manifestation est aussi pour la Commune l'occasion de souligner les apports variés des objets boisés, que ce soit en forêt (installation d'aires de pique-nique à Noiraigue et Buttes par exemple), en zone agricole (création d'un verger à Fleurier et d'une allée sur le Communal des Bayards) ou encore en milieu bâti (aménagement d'un biotope et d'un rucher à Couvet).

ANNONCES

Restriction de circulation

Avis de restrictions de circulation

Place de la Gare, rues du Bugnon et des Tilleuls à Noiraigue
A l'occasion de la fête de la Gare qui se déroulera le samedi 28 avril 2018 – Interdiction de parquer : Place de la Gare, le samedi dès 06 h 00 jusqu'à minuit.

Interdiction générale de circuler : Rues du Bugnon et des Tilleuls, le samedi dès 13 h 00 à 17 h 30.

Rappel des horaires des Somnambus et Noctambus

Somnambus : Départ à 0 h 30, 1 h 30, 2 h 30, et 3 h 30 de la Place Longereuse.

Noctambus : Départ à 3 h 15 de la Place Pury pour le Val-de-Travers.

Cartes journalières CFF

Les cartes journalières CFF sont disponibles au prix unitaire de 43 francs dans les points de vente suivants :

- Tabacs-journaux "La Tabatière"
Av. de la Gare 10 à Fleurier
Tél : 032 861 10 37
- Tabacs-journaux - Wenker Nicole
Grand-Rue 4bis à Couvet
Tél : 032 863 13 54

EN BREF

Réception des Nouveaux citoyens

Vendredi 13 avril, les Autorités communales ont reçu les Nouveaux citoyens – atteignant leur majorité en 2018 – à la salle Fleurisia. Sur les 103 invités, 38 ont répondu présent.

Après les salutations du chancelier Alexis Boillat et le rappel que « Voter, c'est contribuer à sa liberté ! », le président du Conseil communal, Christian Mermet, a adressé le message officiel des Autorités. Puis, ce fut au tour de Johana Cherbuin, fêtant ses 18 ans ce même 13 avril, de prendre la parole au nom de la jeunesse et finalement, l'assistance but les paroles de Christian Binggeli, président de Neuchâtel Xamax FCS, lors d'une allocution passionnante.

Enfin, un diplôme de citoyen-neté a été décerné à chaque participant et la soirée s'est poursuivie par un cocktail dînatoire. Les jeunes citoyens étaient ensuite conviés à participer aux festivités du Carnavallon.

Cette belle cérémonie, appréciée de tous les participants, s'est tenue dans une ambiance conviviale. Certains d'entre eux se retrouveront certainement pour le match Xamax – Wil du 21 mai pour lequel Christian Binggeli leur a généreusement offert une entrée.

INFORMATIONS PRATIQUES

Invitation aux entreprises de la commune

Le Cocktail des entreprises 2018 aura lieu jeudi 26 avril à 19 h 00 au Centre sportif de Couvet.

Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore fait, n'hésitez pas à vous inscrire à cette manifestation conviviale ouverte à toute PME ou commerce de proximité. Tél. 032 886 43 60 ou courriel FinancesEconomie.VDT@ne.ch.